



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B. P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

DECISION N° 2022-1228

Portant tarification des locations de salles et de mise à disposition de matériel

Le Maire de la Ville de Terville, en vertu de la délégation permanente qui lui est accordée par délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2021, visée par la Sous-Préfecture de Thionville le même jour.

Considérant la nécessité de louer les salles communales, de mettre à disposition du matériel ;

DECIDE

Article 1^{er} – d'abroger la décision n° 1206 en date du 7 octobre 2021.

Article 2 – de fixer les tarifs applicables à la location des salles communales et aux prestations annexes inhérentes à ces locations comme suit :

Salle	Particulier				Association				CE ou Entreprise		Professionnels du spectacle		Partenaires tervillois ou Institutions publiques	Partenaires non tervillois
	Tervillois		Non Tervillois		Tervilloise		Non Tervilloise							
	Journée	WE ou 2 jours	Journée	WE ou 2 jours	Journée	WE ou 2 jours	Journée	WE ou 2 jours	Journée	WE ou 2 jours				
Espace "La Terrasse"	150 €	225 €	300 €	450 €	120 €	180 €	240 €	360 €	420 €	630 €			30 €	45 €
Espace Sportif des Acacias	250 €	375 €	400 €	600 €	180 €	270 €	360 €	540 €	500 €	750 €			40 €	60 €
« Le111 » Hall d'entrée/bar	150 €	225 €	300 €	450 €	120 €	180 €	240 €	360 €	420 €	630 €			30 €	45 €
« Le111 » Dojo + hall d'entrée	200 €	300 €	400 €	600 €	150 €	225 €	250 €	375 €	500 €	750 €			40 €	60 €
« Le111 » Salle de sport + hall d'entrée					360 €	540 €	720 €	1 080 €	1 000 €	1 500 €			50 €	80 €
« Le112 » Hall d'entrée/bar	180 €	250 €	360 €	500 €	160 €	220 €	340 €	480 €	480 €	680 €	600 €	840 €	40 €	60 €
« Le112 » Hall d'entrée/ bar + salle	420 €	590 €	600 €	840 €	400 €	560 €	700 €	980 €	800 €	1 100 €	2 000 €	2 800 €	50 €	80 €

Salles de réunion		Associations - CE - Particuliers - Entreprises		Partenaires Tervillois ou non Tervillois	
		1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
Mairie	Salle Mauve	50 €	80 €	25 €	40 €
	Salle Blanche	50 €	80 €	25 €	40 €
	Salle Rouge	50 €	80 €	25 €	40 €
Le112	Salle 1	80 €	100 €	40 €	40 €
Le111	Salle de réunion	50 €	80 €	25 €	40 €

Mise à disposition de personnel	
Mise à disposition de personnel	25 € / heure
Mise à disposition de personnel avec véhicule léger	35 € / heure
Mise à disposition de personnel avec véhicule lourd	60 € / heure

Location de matériel	Forfait 1 à 2 jours	Par période de 1 à 2 jours supplémentaires
Le couvert s'entend : fourchette, couteau, assiette, verre, petite cuillère, tasse et soucoupe	2 €/personne	1 €/personne
Ecran	15 €	8 €
Vidéoprojecteur	25 €	13 €
Sono mobile légère (enceintes + micros)	50 € + frais de personnel	25 € + frais de personnel
Sono mobile intermédiaire (enceintes + retours + micros)	100 € + frais de personnel	50 € + frais de personnel
Sono fixe complète	600 € + frais de personnel	300 € + frais de personnel
Eclairage scénique basique	100 € + frais de personnel	50 € + frais de personnel
Eclairage scénique complet	400 € + frais de personnel	200 € + frais de personnel
Verre	0,20 €	0,10 €
Percolateur	15 €	8 €
Chaise coqué	1 €	0,5 €

Forfait Nettoyage	
Espace « La Terrasse »	75 €
Espace Sportif des Acacias	75 €
Le 111 – Hall d'entrée/bar	50 €
Le 111 – Dojo	75 €
Le 111 – Salle de sport	150 €
Le 112 – Hall d'entrée/bar	50 €
Le 112 – Hall d'entrée/bar/Salle	150 €

Article 3 – de fixer les conditions générales de location des salles et leurs prestations annexes comme suit :

- Les associations tervilloises œuvrant au sein de la commune peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite d'une salle une fois par an pour organiser une manifestation.
- Les associations peuvent bénéficier de la mise à disposition gratuite d'une salle une fois par an pour organiser une manifestation concourant à la satisfaction d'un intérêt général (humanitaire, caritatif ou social).
- Les agents municipaux (fonctionnaires ou contractuels) en activité et dont l'ancienneté est supérieure à un an pourront bénéficier une fois par an d'une location de salle au tarif « Partenaires » tervillois ou non tervillois selon le cas.
- Dans le cas de cérémonies civiles à l'occasion d'un recueillement, seule la tarification des couverts loués sera appliquée.
- Les locations comprennent : le chauffage, l'eau, l'électricité et l'entretien des locaux.
- Dans le cadre d'une mise à disposition gratuite, le nettoyage de la salle et des locaux annexes, le cas échéant, incombent à l'utilisateur. En cas de restitution des locaux dans un état de propreté incorrect, le forfait de nettoyage sera facturé à l'utilisateur.
- En cas de casse ou de dégradation, il sera procédé à la facturation du matériel au prix de rachat.
- Une caution est demandée pour toutes mises à disposition, définie selon le barème ci-dessous :

Cautions pour locations de salle	
Espace « La Terrasse »	100 €
Espace Sportif des Acacias	200 €
Le 111	300 €
Le 112	300 €

- Les locations ou mises à dispositions de salles hors salles de réunion s'effectuent pour :
 - une journée avec attribution des clés à partir de 9h du matin et restitution au plus tard à 9h le lendemain ;
 - un week-end ou deux jours avec attribution des clés à partir de 9h le matin de la location et restitution au plus tard à 21h le lendemain de la location.
- Le preneur d'une location doit impérativement fournir une attestation d'assurance (responsabilité civile et risques locatifs).

Article 4 - de fixer les tarifs applicables à la mise à disposition de matériel comme suit :

Location de matériel		
Matériel	De 1 à 3 jours	Par période de 1 à 3 jours supplémentaire
Barrière de sécurité	2 €	1 €
Crash barrière	9 €	4 €
Matériel de billetterie	20 €	10 €
Grille d'exposition	3 €	1 €
Stand	30 €	15 €
Barbecue	15 €	8 €
Urne	5 €	3 €
Isoloir double	15 €	8 €
Praticable	10 €	5 €
Chapiteau (*)	600 €	100 €
Table de brasserie	10 €	5 €
Banc de brasserie	5 €	2 €

(*) le tarif inclut le montage et le démontage par les services municipaux – voir article 5

Article 5 – de fixer les modalités de location des salles communales à destination des entreprises ou établissements exerçant une activité lucrative, comme suit :

- Le locataire justifie de son identifiant SIRET et signe une convention de mise à disposition de salle.
- Le tarif horaire est fixé à 12 euros.
- Les salles concernées sont : la Terrasse, le Scarabée, l'Espace Sportif des Acacias, les salles de réunion de l'hôtel de ville.

Article 6 – de fixer les conditions générales de mise à disposition de matériel et leurs prestations annexes comme suit :

- Les associations tervilloises ainsi que les partenaires tervillois ou non tervillois peuvent bénéficier d'une mise à disposition gratuite de matériel.
- Dans le cadre d'une mise à disposition payante du chapiteau, le tarif comprend le montage et le démontage de la structure par les services municipaux
- Compte-tenu de la gratuité de la mise à disposition du chapiteau à une association tervilloise ou un partenaire tervillois ou non tervillois, seuls 2 personnels municipaux sont affectés au montage et au démontage de la structure, c'est pourquoi l'association doit impérativement prévoir la présence de 6 aidants.

Article 7 – de fixer les conditions spécifiques et particulières de location des salles et leurs prestations annexes ainsi que de mise à disposition de matériel et leurs prestations annexes dans un règlement intérieur qui sera affiché dans chaque salle municipale.

Article 8 – de dire que les produits correspondants, en fonction de leur montant et/ou du mode de règlement retenu, seront encaissés par la régie de recettes des droits au comptant ou feront l'objet de l'émission d'un titre de recette par la ville.

Ces produits seront imputés aux articles idoines du budget de la Ville.



Fait à Terville, le 25 février 2022
Le Maire,

Olivier Postal

Publié ou notifié le : 28/02/2022



Accusé de réception en préfecture
057-215706664-20220225-2022_D1228-AU
Reçu le 28/02/2022